

CAPA Hors-Classe certifiés 2020

Le 1er Juillet 2020, se tenait la CAPA Hors classe des certifiés. Cette année, Sur 2266 promouvables (tous ayant atteint ou dépassé la deuxième année du 9ème échelon), il y eut 387 promus, soit 15 de plus que l'an dernier. Le nombre d'hommes est de 132, soit 34 %, c'est-à-dire à peu près le même pourcentage que l'an dernier, et correspond bien sûr à la proportion d'hommes parmi le corps des certifiés dans l'Académie.

La quasi unanimité des promus appartient bien sûr à l'enseignement secondaire, même si l'on relève 5 PRCE (collègues certifiés travaillant dans le supérieur).

Rappelons que deux éléments essentiels sont pris en compte: l'ancienneté dans la plage d'appel et l'avis du Recteur. Une fois de plus, personne n'est promu au 9ème échelon; 179 collègues sont promus au 10ème, soit 46,2 % (contre 47% l'an dernier) et bien sûr c'est au 11ème échelon que l'on rencontre le plus de lauréats.

Sur l'ensemble des promouvables, il y avait une quarantaine d'oppositions du Recteur, soit environ 1,8%, mais contrairement à ce qui a pu se faire lors des années précédentes, un avis "à consolider", sans opposition du Recteur, n'empêche pas d'être promu: en effet, 16 collègues, soit 4,1% des promus, ayant cet avis l'ont été néanmoins, ce qui peut rassurer ceux qui ont très mal vécu un rendez-vous de carrière, avec un avis dont ils craignaient que cela bloque toute possibilité de promotion de grade pour eux.

Il fallait 165 points cette année pour être promu(e), mais, attention au sophisme, tous ceux qui avaient ce barème n'ont pu être promus, surtout s'ils étaient des hommes, pour respecter le principe de la juste répartition entre hommes et femmes. Le dernier promu "au barème" était classé 431ème au tableau d'avancement; était au 10ème échelon depuis trois ans, avec un avis très satisfaisant du Recteur.

Bien sûr, comme tous les ans, on "rattrape" des "retraitables", pour éviter de pénaliser des collègues qui ont passé le concours tardivement: ils étaient 4 cette année, qui n'avaient pas forcément le barème certes, mais qui avaient un avis satisfaisant, très satisfaisant, voire excellent du Recteur.

Les commissaires paritaires certifiés du SNALC Bretagne